



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors de l'assemblée régulière qui se tiendra le **10 novembre 2026 à 18 h 00** à la salle du conseil du Centre communautaire de Lac-Édouard, les membres du conseil municipal de Lac-Édouard devront statuer sur la demande de dérogation mineure suivantes :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO : 2026- 003

240, Baie William est, Lac-Édouard, Lac Édouard
Matricule: 9380-28-9017 Cadastre : 5 781 899

Nature et effets: L'augmentation de la superficie minimale de 55 mètres carrés mentionnée dans l'article 4.4.2 du règlement zonage:66

(Superficie demander a 233 m²)

Raison : La superficie minimale de 55 m² prévue à l'article 4.4.2 du Règlement de zonage no 66 est insuffisante pour permettre l'entreposage sécuritaire d'un ponton, d'une motoneige et d'un VTT. Une superficie accrue favoriserait le remisage de ces équipements à l'intérieur, réduisant leur exposition aux intempéries et améliorant l'apparence générale des propriétés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil relativement à cette demande.

AVIS FAIT ET DONNÉ à Lac-Édouard ce 20^e jour du mois d'octobre 2026.

Pierre Arseneault,
Directeur général
Greffier-trésorier